

Conditions générales d'accès

Après avoir traversé l'estuaire de la Betsiboka, vous rejoindrez Antrema par piste ou par mer. Antrema est une aire protégée communautaire dont les conditions d'accès sont strictement réglementées en zone terrestre et marine :

- Réservation obligatoire auprès de l'ORTB
- Entrée unique par voie terrestre et marine par le Camp de base 1 à Antrema
- Présence de pistard obligatoire quel que soit le circuit
- Interdiction de circuler en véhicule motorisé sur la partie terrestre (moto, quad, voiture)
- Accès au parc marin autorisé pour les bateaux (moteurs/voile) conventionnés uniquement. Interdit aux jet-sky.



Conditions particulières – Fady / Tabous –

La tradition Sakalava est le socle d'Antrema, elle doit donc être respectée par tous. Il est strictement interdit de :

- TOUCHER et collecter tous les animaux
- Collecter et cueillir des végétaux
- Apporter de la viande de porc et des arachides
- Faire griller les langoustes

Partenaires



Un partenariat entre le Muséum national d'Histoire naturelle, la Faculté des sciences d'Antananarivo et la Communauté Sakalava d'Antrema a conduit à la protection d'Antrema avec un double objectif de conservation des Lémuriens et de développement pour la communauté Sakalava qui considère les Sifakas comme des ancêtres.

A Antrema vous marcherez dans les pas des chercheurs qui étudient la faune, la flore et les écosystèmes.

A Antrema vous rencontrerez la population, et le résultat de 15 années de développement à travers les infrastructures (écoles, puits, case sanitaire, filières artisanales, petit élevage,...) en partenariat avec l'association Antrema Miray.



Vous entrez dans une aire protégée communautaire, ici les pistards, le Prince de Doany et tous ceux qui vont vous accueillir ont aussi leur activité traditionnelle d'agriculture, ou de pêche. Ils doivent être prévenus au moins 72h avant la date de votre arrivée. Pour réserver, contactez l'Office Régional du tourisme du Bocny

Téléphone :



Antrema

La Nouvelle Aire
protégée
communautaire à
visiter au sud-ouest
de Mahajanga



Le Prince et le Sifaka

Un programme de
Conservation et Développement
dans le respect de la Tradition
Sakalava

Que faire à Antrema ?

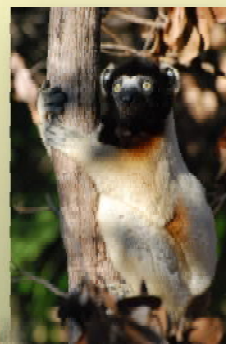
Une fois l'estuaire de la Betsiboka traversé soit en bac ou en coque vous arriverez à Antrema, Porte de l'Aire protégée. C'est d'ici que vous partirez pour l'un des circuits et que vous prendrez vos repas.

1 - Circuit lémurs : marche vers le village de Doany ou la forêt de Badrala dans laquelle vous trouverez les 5 espèces de lémuriens nocturnes et diurnes d'Antrema : Le célèbre Sifaka, *Propithecus coronatus*, mais également *Eulemur rufus*, *Eulemur mongoz*, *Microcebus murinus* et *Lepilemur aeneus*.

Durée : 1h30/2h
Facile



Lémur mongoz



Sifaka

2 - Circuit Lacs et oiseaux d'eau : marche vers le lac Sariaka à travers la savane. Plusieurs arrêts pour visiter les petits lacs alentour et observer l'avifaune. Le Lac Sariaka accueille des espèces d'oiseau d'eau.

Durée : 4h/5h
Difficulté moyenne



3 - Circuit Parc marin : accessible uniquement par la mer, découvrez les mangroves dans le parc marin, vous y croirez des oiseaux des lémuriens. Profitez de cette escapade vers le sud pour découvrir les petites îles riches de nombreux vestiges de comptoirs arabes du 17^{ème} siècle.

Durée : 5h/6h
Facile

